VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 11 Décembre 2025

Délibération n°13
DEL 2025/108

OBJET :

Mise en place d'un ascenseur - Forum de Graulhet
Demande d'une aide financière au titre de la D.E.T.R.

Date de convocation : **04 décembre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 11 décembre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 4
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)

Absents sans pouvoir : 2
Mme BORDES Mélanie
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme OISEAU Christelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : Néant.

Abstention : 3

La salle du Forum est un ERP (équipement recevant du public) accueillant régulièrement des événements culturels, associatifs et institutionnels. Actuellement, l'accès au premier étage du bâtiment n'est possible que par un escalier, ce qui limite l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) ou présentant des difficultés de déplacement.

Afin de se conformer à la réglementation en matière d'accessibilité des ERP (loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application) et d'assurer un accueil équitable pour tous les usagers, il est prévu la mise en place d'un ascenseur reliant le rez-de-chaussée au premier étage de la salle du Forum.

Le projet consiste en l'installation d'un ascenseur conforme aux normes d'accessibilité (largeur de cabine, signalétique, commandes adaptées, etc.) permettant de desservir les deux niveaux du bâtiment.
Les travaux comprendront :

- L'étude technique et architecturale d'intégration de l'ascenseur dans l'existant,
- Les aménagements nécessaires,
- L'installation de l'appareil élévateur,
- Les finitions intérieures et extérieures,
- La mise en conformité électrique et sécurité.

L'implantation de l'ascenseur sera étudiée de manière à préserver l'esthétique du lieu et minimiser l'impact sur les espaces existants, tout en garantissant une circulation fluide pour tous les usagers.

La mise en place de cet ascenseur constitue donc une étape essentielle dans la mise en accessibilité complète de la salle du Forum, garantissant l'égalité d'accès pour tous les publics et la conformité de l'équipement aux obligations légales.

La nature de ces opérations d'investissement dont le coût total est estimé à 25 244 € H.T, remplit les critères d'éligibilité pour être subventionnées au titre de la DETR 2025 (dotation d'équipement des territoires ruraux), conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du Tarn, en date du 16 octobre 2025.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- DE SOLLICITER pour la mise en œuvre d'un ascenseur au niveau du Forum de Graulhet, une aide de l'Etat au titre de la DETR 2025, à hauteur de 50 % de la dépense éligible qui s'élève à 25 244 € HT, soit 12 622 € d'aide financière.

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre d'un ascenseur au niveau du Forum de Graulhet tel que figurant dans le tableau ci-après :

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT ASCENSEUR FORUM				
Dépenses subventionnables		Recettes		
Désignation	Montant HT previsionnel	Financeurs	Montant sollicité HT	Taux
Travaux	25 244,00	DETR	12 622,00	50%
		Total Subventions	12 622,00	50%
		Autofinancement	12 622,00	50%
Total Général	25 244,00	Total Général	25 244,00	100%

- DE SOLLICITER les subventions du plan de financement pré-cité au taux le plus élevé possible :

- D'AUTORISER M le Maire ou son représentant à exécuter cette délibération et à signer tous les documents relatifs.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Christelle OISEAU**



Déposée en Préfecture le : 18 DEC. 2025

Publiée le : 22 DEC. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »